



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE QUÉBEC

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec en date du 16 juin 2015.

RÉSOLUTION N^o OM-2015-036

Nouvelles façons de faire et orientations de l'OMHQ en regard des transferts de logements subventionnés et du traitement de l'admissibilité au supplément au loyer sur le territoire de la Ville de Québec

Une demande de vote est demandée.

Il est unanimement résolu :

1. Approuver les nouvelles façons de faire et orientations de l'OMHQ en regard des transferts de logements subventionnés et du traitement de l'admissibilité au programme de supplément au loyer sur le territoire de la Ville de Québec. Plus précisément, autoriser l'OMHQ à :
 - Restreindre les transferts de ménages habitant un HLM vers un logement subventionné dans une coopérative (COOP) ou un organisme à but non lucratif d'habitation (OBNL);
 - Demander officiellement à la Ville de Québec d'exiger, en tant que ville mandataire pour le programme *AccèsLogis Québec* et conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*, que tous les organismes propriétaires de nouveaux projets d'habitation communautaire à être développés sur le territoire de la Ville et tous ceux qui sont gestionnaires des logements communautaires existants prévoient, dans leurs certificats de conformité, les deux règles d'attribution suivantes :
 - Est admissible à la location d'un logement subventionné le demandeur qui pendant au moins 12 mois au cours des 24 mois précédant sa demande ou sa réinscription, a résidé sur le territoire de la Ville de Québec.
 - Est admissible à la location d'un logement subventionné le demandeur dont la valeur totale de ses biens et de ceux de son ménage n'excède pas 60 000 \$.
2. Autoriser la direction générale de l'OMHQ à transmettre au cabinet du maire de la Ville de Québec le contenu de ce mémoire, conformément aux engagements pris lors d'une rencontre tenue le 14 mai 2015 entre des représentants de l'OMHQ et le maire de Québec.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Sonia Bilodeau
Secrétaire